



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Sondage(s) de 100 mètres/sol environ: recherche en eau dans le cadre de la création d'un forage d'eau.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCEA LA POSTEL

Raison sociale

N° SIRET

3 4 1 7 5 9 8 6 8 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

SCEA

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MANCEL

Prénom(s)

Jean-Paul

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27a)	Forage d'eau d'une profondeur supérieure à 50 m/sol. ICPE agricole soumise à déclaration (90 VL). La déclaration inclus les IOTA que leur connexité rend nécessaire à l'ICPE: rubrique 1.1.1.0: FORAGE article L214-1 à L214-3 du code de l'environnement.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

1) Sondage(s): recherche en eau souterraine.

2) Création d'un forage d'eau en remplacement de l'utilisation du forage d'eau actuellement en service. Si la ressource est avérée le forage existant sera conservé pour un usage domestique hors ICPE.

3) Prélèvement en eau souterraine de 6000 m3/an environ pour l'abreuvement des animaux (90 VL) sur le nouveau forage.

4.2 Objectifs du projet

1) Réalisation d'un ou plusieurs sondages : recherche en eau.

2) Si la ressource est avérée: réalisation d'un forage d'eau.

3) Prélèvement de 6000 m3/an d'eau souterraine pour les besoins de l'exploitation agricole (eau-abreuvement) en remplacement de l'utilisation du forage existant qui sera conservé pour un usage domestique (prélèvement existant, alimentation en eau de l'habitation de l'exploitant et non destiné à la consommation humaine). L'objectif final est, dans l'optique d'une transmission de la ferme, de permettre l'indépendance de l'exploitation agricole pour son alimentation en eau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

1-Réalisation d'un ou plusieurs sondages

Préforage MFT 254 mm (10 mètres min).

Forage MFT 163 mm (+/- 90 mètres) .

2-Si la ressource est avérée :

Equipement du forage

Tubage: 125 mm extérieur (+ packer).

Prétubage: extraction sur 10 mètres min avant cimentation.

Cimentation de 10 m/sol minimum par injection par le bas. La cimentation occultera la formation superficielle.

Mise en place de la tête de protection(buse + dalle de propreté + capot cadenassé).

3-Test de pompage (3 paliers, 12 heures).

4-Mise en place de l'équipement de pompage dans le forage et du compteur d'eau sur le réseau du nouveau forage.

*En cas d'échec de la recherche : les sondages infructueux seront comblés dans les règles de l'art.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Prélèvement en eau souterraine pour le besoin de l'exploitation agricole (90 vaches laitières).

Besoin en eau :

6 000 m3/an environ.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

ICPE agricole soumise à déclaration

Rubrique 1.1.1.0 article L214-1 à L214-3 du code de l'environnement.

Déclaration code minier.

Déclaration de forage existant pour un usage domestique (prélèvement existant).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur (m/sol); Diamètre final (mm)	+/-100; 125
Volume prélevé par l'exploitation (90 VL) :	6 000 m3/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " N Lat. : ° , " O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumise au PLUi d'Avranches-mont-Saint-Michel, Le projet est situé dans une parcelle classée A (agricole).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

ICPE AGRICOLE soumise à déclaration (90 VL)

Le nouveau forage viendra en remplacement du forage actuellement exploité par l'ICPE situé sur la propriété de M MANCEL .

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet est situé à proximité immédiate de la ZNIEFF II «Mares sourceuses de Sainte-Pience à Plomb». Le projet est situé à 4 Km de la ZNIEFF I «LA SEE ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS-FRAYERES».
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet est situé à environ 90 mètres d'un affluent temporaire du ruisseau de Saint-Louis inclus dans le bassin versant de la Sée. Le projet est situé à 218 mètres de prairies humides eutrophes / sols hydromorphes (source dreal).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet est situé à 70 mètres de l'aire d'alimentation du captage du « Bouillillon »
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet est situé à 5 Km de la zone NATURA 2000 FR2500110: Vallée de la Sée.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Masse d'eau: FRHG505, Bassin versant de la SEE. Le projet vise la nappe profonde située dans Granites ou roches apparentées du Massif armoricain dans le bassin versant de La Sée de sa source à l'embouchure en Normandie(BD LISA: 171AA00) La formation superficielle ne sera pas captée et sera occultée par cimentation
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Un effet de drainance des terrains supérieurs à proximité du nouveau forage est possible mais pas de nature à créer un impact sur le débit du cours d'eau considérant: -que le forage vient en remplacement de l'utilisation du forage actuellement en service (pas de nouveau prélèvement). -le prélèvement journalier intermittent. -la distance entre le futur forage et le cours d'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Aucun nouveau prélèvement n'est ici prévu. Un compteur d'eau permettra de compatibiliser le volume d'eau souterraine prélevé pour l'exploitation agricole. Le projet (eau-abreuvement) est compatible avec le SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2022-2027 et le SAGE Sée et Côtiers Granvillais
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	La cimentation de 10 mètres de profondeur, le périmètre de protection des 35 m , l'équipement de protection de la tête du forage permettront d'éviter toute pollution des eaux souterraines par les eaux de ruissellement .
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Limité à la phase de travaux (marteau fond de trou).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Limité à la phase de travaux (marteau fond de trou).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun forage d'eau ou puits de surface tiers n'est présent dans un rayon de 500 mètres autour du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

-Le forage sera situé hors zone de protection de captages en eau potable. Le forage sera situé à plus de 200 mètres d'installations de stockage de déchets ménagers ou industriels et autres installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines.
-Le prélèvement en eau n'entraînera pas de modification des fonctions hydrologiques et écologiques des zones humides les plus proche (pas de nouveau prélèvement).
-Périmètre des 35 m.
-Cimentation.
-Mise au normes de la tête du forage existant (dalle de propreté et tête cadenassée)

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Périmètre de protection de 35 mètres qui exclura :

Le réseau d'eau du forage sera équipé d'un compteur qui permettra de comptabiliser la consommation en eau effectuée par l'exploitation agricole. Un cahier d'exploitation sera tenu mensuellement et permettra de détecter d'éventuelles fuites ou une consommation anormale sur le réseau d'eau de l'exploitation.

Un piézomètre de surveillance provisoire , d'une profondeur permettant d'atteindre le toit de la nappe (1-5 m) sera installé en aval du forage dans la zone alimentation de celui-ci. La variation de la nappe sera enregistré durant le test de pompage de 12 h.

En cas d'impact sur les zones humides des mesures d'économie d'eau seront mises en place: Un mouillage des sols et des murs avant la traite, le raclage des bouses avant le lavage et le réglage de l'équipement de lavage avec un débit inférieur à 40 litres d'eau/minute permettra d'économiser environ 35 % d'eau par an pour le nettoyage de la salle de traite.

Une réduction du débit ou du temps de pompage sera également mis en place afin de s'assurer de l'absence d'impact sur les zones humides les plus proches.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La récupération des eaux pluviales ou un système de drainage des parcelles ne permettent pas de répondre au besoin du pétitionnaire concernant l'abreuvement des animaux. Seul le captage des eaux souterraines permet d'obtenir une eau en quantité et de qualité suffisante et sécurise l'accès à l'eau de l'élevage.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom	MANCEL
-----	--------

Prénom JEAN PAUL

Qualité du signataire	Gérant
-----------------------	--------

À Le LUOT

Fait le 24/07/2024



Signature du (des) demandeur(s)